

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1418

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : **Lyon**

Objet : **Consultation des données cartographiques sur le portail collectivités d'Enedis - Convention avec Enedis**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : **Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro**

Président : **Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **150**

Date de convocation du Conseil : **vendredi 25 novembre 2022**

Secrétaire élu(e) : **Monsieur Nicolas Barla**

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burriland, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1418**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon

Objet : Consultation des données cartographiques sur le portail collectivités d'Enedis - Convention avec Enedis

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est compétente, depuis le 1^{er} janvier 2015, en matière de concession de distribution publique d'électricité. Dans ce cadre, elle a signé un nouveau contrat de concession avec Enedis et Électricité de France (EDF), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022. La Métropole contrôle la mise en œuvre de ce contrat et l'activité d'Enedis sur le territoire de la Ville de Lyon.

Pour faciliter l'exercice de cette compétence, la Métropole souhaite accéder à une cartographie plus précise du réseau exploité par Enedis (dite grande échelle) et avec une mise à jour plus fréquente.

France urbaine, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et Enedis ont signé, le 8 juin 2022, un accord national visant à simplifier et faciliter les échanges cartographiques entre les autorités concédantes et Enedis.

Cet accord doit se décliner par la signature d'une convention entre chaque autorité concédante et Enedis qui vient compléter la convention cartographie existante.

II - Convention d'accès gratuit au portail collectivités d'Enedis

Cette convention prévoit l'accès gratuit à un service de consultation à distance de la cartographie à moyenne et grande échelle gérée par Enedis, sur le périmètre de la concession, au seul usage de l'autorité concédante, avec une mise à jour hebdomadaire des informations consultables.

Cette convention prend effet à la signature par les parties et court jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'accès gratuit aux données cartographiques se trouvant sur le portail collectivités d'Enedis,

b) - la convention à passer entre la Métropole et Enedis, définissant les conditions d'accès et le périmètre couvert par ce service.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-294954-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
